Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260605-D_2026_53-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.

Procurations :	néant	Absents ou excusés :	néant
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	29/05/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-53	Classification : 3.2

Cession de parcelle à Goarem Coat
Vote à l'unanimité

Le projet présenté consiste à céder une portion de chemin rural n°49 au propriétaire des parcelles alentour.

Bornée aux frais de l'acquéreur, la nouvelle parcelle XV n°a d'une surface de 02a47ca (247 m²) a été estimée à cent trente euros par le pôle d'évaluation domaniale et a fait l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle à M. Gilbert Ropars ;
- De fixer le prix de vente à cent trente euros ;
- De préciser que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les actes et tout document afférent à cette transaction ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

